

L'ÉCLAIR

ORGANE POPULAIRE DE DEFENSE CATHOLIQUE, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT A LYON LE SAMEDI

ABONNEMENTS

RHÔNE et départements limitrophes... 1 an 6 fr. — 6 mois 3 fr. 50
Autres départements..... 1 an 7 fr. — 6 mois 4 fr. »
Étranger..... le port en sus.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

BUREAUX, RÉDACTION, ADMINISTRATION

Place Bellecour, 3, à Lyon, chez MM. Vitte et Perrussel
Boite dans la cour.

Vente en gros : Rue Tupin, 31

ANNONCES :

Elles sont reçues exclusivement

A LYON, à l'agence de publicité V. FOURNIER, r. Confort, 11.
A PARIS, à l'agence HAVAS, place de la Bourse, 8.

BULLETIN POLITIQUE

Le fait le plus saillant, la question qui prime toutes les autres est bien la révision des lois constitutionnelles.

Dans les plus grands centres comme dans la moindre commune de France, le peuple est invité à étudier la Déclaration, le 14 courant, à la Chambre des députés par le président du Conseil lui-même.

Nous aurons à revenir quelquefois sur cette transformation du pacte fondamental pour la signature duquel on commence à éloigner Dieu.

Mais nous avons cru devoir reproduire, avant tout, cet article plein de sens qu'a donné un journal de Paris :

La révision constitutionnelle dont M. Gambetta croit avoir besoin pour être tout à fait le maître, ne nous touche pas ; elle ne nous émeut donc aucune manière.

Nous importe-t-il, en effet, que « la base électorale du Sénat soit élargie » ou ne soit pas élargie ; que la Chambre des députés soit élue au scrutin de liste ou au scrutin d'arrondissement ? Sur « sa base » actuelle ou sur une « base élargie », le Sénat sera toujours le Sénat de la République. Le scrutin de liste ne changera pas notablement la composition de la Chambre.

Nous sommes donc bien désintéressés de la bataille révisionniste. Quel qu'en soit le résultat immédiat, il en suivra dans un très prochain avenir des embarras, de l'agitation, du grabuge. La révision peut être votée ou repoussée ; dans l'un comme dans l'autre cas, nous verrons de belles choses, comme disait Voltaire, à la veille de 1789.

La révision, en elle-même, nous est indifférente ; mais nous sommes heureux qu'on en parle, enchantés que les Chambres la discutent. Un projet de révision de la Constitution est, en effet, un mauvais symptôme.

Dans l'histoire contemporaine et même dans l'histoire moderne, presque pas un régime n'a longtemps survécu à une violation ou à une refonte de la loi fondamentale.

Exemples :

Au dix-septième siècle, Charles I^{er}, roi d'Angleterre, et ses conseillers, Strafford et Laud, tentent de gouverner contrairement à la Constitution traditionnelle des Anglais. Depuis Jean Sans-Peur, la monarchie anglaise avait été une monarchie où la bourgeoisie et les lords avaient conservé et exercé les prérogatives politiques. Charles I^{er} voulut confisquer ces prérogatives au profit de la couronne. — Tentative de révision de la Constitution.

Il en sortit, malgré le sacrifice généreux de Strafford, une guerre civile qui se termina par la mort de Charles I^{er} et aboutit au protectorat tyrannique de Cromwell.

Trente-cinq ans plus tard, la famille Stuart avait été restaurée. Charles II était rentrée dans la tradition et dans la pratique des libertés publiques.

Après lui, son frère Jacques II recommença l'entreprise qui avait si mal réussi à Charles I^{er}.

Les enseignements de l'histoire sont toujours perdus ; c'est pourquoi elle est toujours obligée de se répéter.

La leçon qui n'avait pas profité à ses descendants de Charles I^{er}, fut donnée aux spoliateurs des Stuarts, aux dépens du dernier des Stuarts, Jacques II, qui avait voulu changer la constitution de son peuple, dut s'enfuir et laisser le trône à Guillaume d'Orange.

De l'étranger, rentrons en France, où les exemples sont plus nombreux, moins espacés, plus frappants.

En 1791, le noble roi Louis XVI consentit à signer une charte dont les principes étaient en contradiction avec toute la tradition royale. Moins d'un an après, arrivait le 10 août. Puis, la monarchie était renversée, victime de la générosité du monarque.

Les révisions ou violations de leur Constitution ont-elles été moins funestes aux gouvernements d'origine révolutionnaire qu'aux monarchies traditionnelles ?

Voyez plutôt. La Convention, qui avait emprisonné Louis XVI, qui se préparait à le juger et qui allait le tuer, vota, le 27 septembre, une Constitution.

Cette Constitution n'a jamais appliquée. Sur la proposition de Saint-Just, l'Assemblée souveraine décréta qu'elle exercerait le gouvernement révolutionnaire et dictatorial jusqu'à ce que la guerre fût terminée.

La guerre durait encore quand la réaction thermidorienne envoya les terroristes Robespierre, Saint-Just et leurs complices à l'échafaud.

Le directoire, qui succéda à la Terreur, en vertu de la Constitution dite de l'an III, eut l'imprudence de ne pas respecter la loi fondamentale. Au 10 thermidor an V, il sacrifia les royalistes aux passions jacobines. On porta, malgré la loi, beaucoup de citoyens coupables de ne pas respecter le caractère de Barras, malgré la loi, on supprima un grand nombre de journaux coupables d'avoir imprimé ce que presque tout le monde pensait.

Le châtiment vient deux ans plus tard. Quand Bonaparte envahit le conseil des Cinq-Cents à Saint-Cloud, un montagnard lui cria : « Vous violez la Constitution de l'an III. — La Constitution de l'an III, répondit le général, vous l'avez violée en fructidor, de quel droit l'invoquez-vous ? »

Quinze ans après, l'Empereur, revenu de l'île d'Elbe, et sur le point de partir pour Waterloo, réunit au champ de Mai les corps constitués et promulgua l'Acte additionnel aux constitutions de l'Empire. C'était en mai. Le 18 juin, l'Empire mourait dans une dernière bataille.

La République de 1848 n'eut pas plus de bonheur avec sa Constitution. Jusqu'à cette Constitution, elle avait été gouvernée souverainement par l'Assemblée nationale. Ce régime était bien celui qui lui convenait, puisque c'était son régime original. Notez, en effet, que les peuples à leur berceau instituent toujours le gouvernement le meilleur, celui qui s'accommode le mieux avec leur tempérament. Le gouvernement d'une assemblée unique, c'est le gouvernement républicain par excellence. La République de 1848 y renoua pour se donner un président, qui l'étrangla à la première occasion. *Merita poena*.

L'homme qui avait renversé la République, tomba lui-même quand il abandonna la voie dans laquelle il s'était au début engagé et où il avait prospéré.

En 1869, Napoléon III fit, lui aussi, son acte additionnel. L'Empire devint l'Empire libéral — un non sens. — Cette « addition » aux constitutions de l'Empire eut, comme la première, une bataille pour lendemain. — Waterloo-Sedan.

Toutes les révolutions ont donc été précédées de révisions des lois fondamentales.

La révision proposée aujourd'hui, qui sera prochainement discutée, aura-t-elle le même lendemain que toutes celles qui l'ont précédée.

Il est raisonnable de l'attendre. En effet, nous sommes en France et voilà dix ans que la France est en République. Dix ans ! c'est les deux tiers de la durée normale d'un régime politique depuis que la France est sortie de la tradition.

On peut donc, sans prétention d'être prophète, dire que bientôt la France éprouvera le besoin de changer.

Le projet de révision ne peut qu'aider à faire naître ce besoin. Quand on aura bien bataillé autour de la révision, et quand on l'aura votée, le capricieux peuple français s'apercevra que rien n'est changé, au fond ; et il pourra bien demander qu'on lui fasse une révision sérieuse... En faisant entrer en circulation des idées de changement, M. Gambetta commet une imprudence. Car les Français, sous une apparence de légèreté, sont le peuple logique par excellence. Quand ils entreprennent une besogne, ils aiment à l'achever. Quand ils changent, ils changent : ils ne retapent pas. Témoins tous les gouvernements qui sont tombés après avoir seulement voulu réviser.

Enfin, dernière considération, c'est M. Gambetta qui propose la révision. Et M. Gambetta est en pleine malchance. Tout ce qu'il entreprend avorte. Un homme qui a tant de malheur ne saurait vraiment que porter malheur aux hommes et aux choses.

Pour tout cela, il est raisonnable de penser que la révision de 1882 sera la loi porte-malheur de la troisième République.

COURSE AUX NOUVELLES

Melay (Saône-et-Loire). — Le conseil municipal ayant laïcisé l'école des Sœurs de Melay, les habitants se sont entendus pour garder leurs religieuses. Un brave homme leur a cédé, pour leur école, une grange qu'on a fait arranger très proprement et très confortablement. A côté était une étable, et, naturellement des vaches. Craignant que la présence de

ces animaux ne fût un obstacle à l'acceptation du local par l'administration, le brave chrétien a vendu ses vaches. De plus, il donne deux années gratis sur les cinq années pour lesquelles le bail a été conclu avec les Sœurs. Un autre propriétaire fournit le logement aux religieuses par un bail de cinq ans, dont deux années sont pareillement gratuites. Les Sœurs étant dénuées de tout, chaque habitant s'empresse de leur apporter des cadeaux. On dit que le maire de Melay n'est pas en odeur de sainteté auprès de ses administrés.

Trois institutrices laïques, nommées dans la commune, ont eu peur de la liberté. Liberté. Egalité. Fraternité. Prononcez la ponctuation.

Fleury-la-Montagne. — Les Sœurs sont parties, mais l'institutrice laïque commence à perdre la faveur. Quoi qu'elle soit meilleure que la plupart de ses égales en Paul Bert, on se plaint qu'elle ne fait ni dire la prière, ni apprendre le catéchisme. « Ceci n'est pas mon affaire » a-t-elle nettement répondu à une ménagère qui lui exprimait ses doléances. Elle a ajouté : « c'est l'affaire des mères de famille » Bien fait !

Iguerande. — Le règlement scolaire pour les écoles laïques porte « que la classe commence à 8 heures précises du matin, et qu'on n'attendra pas les enfants qui se seront attardés à cause du catéchisme. La porte doit leur être fermée. » L'instituteur d'Iguerande a voulu appliquer strictement la règle. Donc, il a fermé sa porte aux enfants venant du catéchisme quelques minutes en retard. Les enfants, ayant tenté d'ouvrir, et n'ayant pas réussi, ont pris la route du domicile paternel. Fureur des parents. L'instituteur a dû faire ses excuses, et promettre d'attendre jusqu'à 8 heures et demie. Permission demandée et obtenue. Iguerande est républicain, mais ne touche pas au catéchisme. M. Paul Bert, ni à l'Eglise : Iguerande ne resterait pas républicain longtemps.

Mot d'enfant. — A propos du règlement scolaire, ci-dessus mentionné, un enfant nous disait : « La classe est fermée à celui qui est en retard à cause du catéchisme, mais pas à celui qui est en retard pour avoir voulu prendre un nid » Pas mal, le petit a parfaitement saisi le fin fond du sens de la loi ! Je le demande, un règlement scolaire pareil contribue-t-il à inspirer le respect du catéchisme aux enfants ? N'est-ce pas une invitation à le mépriser comme inutile ? Dame, en faisant ce règlement, nos gouvernants ont manqué à leur devoir.

Contribuables, payez. — Le *Voltaire* constate naïvement que presque tous les projets, de M. Paul Bert, se résolvent par des augmentations budgétaires. Il y a notamment une augmentation de onze millions pour l'élévation du traitement des instituteurs, et surtout pour la part contributive de l'Etat dans la création des lycées de jeunes filles. Redisons quand même : la République est un gouvernement à bon marché. Mais ce bon marché est toujours cher.

L'Irlande. — Cette année, il y aura cent ans que l'émancipation des catholiques a commencé en Irlande. Auparavant, les catholiques ne pouvaient pas posséder un morceau de terre ; ils ne pouvaient avoir un cheval d'une valeur supérieure à 124 fr. ; s'ils en avaient un dépassant cette valeur, ils étaient obligés de le vendre au premier protestant venu, qui leur offrait la somme de 124 fr., ou bien le gouvernement le confisquait. Les Irlandais et papistes étaient forcés de ne pas résider à Limerick, ni à Galway ; la tutelle de leurs propres enfants leur était interdite ; la profession d'instituteur leur était interdite aussi. Ceux qui assistaient à une messe étaient tenus de déclarer, sous la foi du serment, où et par qui le saint sacrifice avait été célébré. N'est-ce pas que l'Angleterre protestante était douce pour l'Irlande ?

La Comédie. — Nous lisons dans *Lyon-Républicain*, 14 janvier : « M. Gambetta n'a pris le pouvoir qu'à son corps défendant ; il n'est pas autrement désireux d'y rester, et à la première porte qu'on lui ouvrira, il cherchera certainement à s'évader sans tambour ni trompette (sic). » « S'évader » se dit d'un forçat, « sans tambour ni trompette » n'est pas exact... ni respectueux. On n'est trahi que par les siens. Pauvre Gambetta ! déjà sous la botte de M. Jantet.

Prières publiques. — Le gouvernement demande par la bouche de M. Gambetta, la suppression des prières publiques à l'ouverture des Chambres.

Cette étonnante officialité ne nous surprend pas. Le gouvernement croit avoir assez d'esprit avec son grand ministère ; ce n'est pas la proposition ci-dessus qui le prouve, en tout cas.

Léo Taxil — fait imprimer une nouvelle livraison ignoble de la vie de Jésus. C'est la deuxième. La première est donnée pour rien, nous dit *Lyon-Républicain*. C'est, en effet, le prix des immondices de la rue.

Quelle horrible fin se prépare ce vendeur de malpropretés peu littéraires.

Les journaux républicains — continuent à conseiller au grand ministre Gambetta de n'accepter au gouvernement, aucune capacité réactionnaire. On doit s'en passer. Voilà le patriotisme de nos grands politiques.

La chapelle expiatoire. — Jules Roche a interpellé Paul Bert (deux compères) sur la Chapelle expiatoire et

la cérémonie du 21 janvier. C'est une rage, une vraie danse de St-Guy anti cléricale. — Le journal de L. Jantet se démène aussi à propos du service de S. Bonaventure. Et pour s'en consoler il appelle Louis « XIV » le traître.

Théâtres. — On a repris *l'Incendiaire* à l'Ambigu de Paris, il y a quelques jours. Ce drame est contre les Evêques. Cette reprise, au moment où nous sommes, n'en est que plus criminelle. On annonce qu'elle ne réussit pas. Tant mieux !

Un bon sénateur. — M. Munier, élu sénateur à Lyon, après une lutte acharnée où il a perdu beaucoup de ses plumes, vient d'écrire qu'il n'a pas de rancune. Rien ne rend bon garçon comme une grosse rente sur l'Etat.

Arbusigny, Savoie. — Nos chantres, ayant oublié de chanter le *Domine, salvamur*... de la République, le préfet d'Annecy a prié M. Paul Bert, d'écarter le curé de ladite paroisse. Ce qui a été fait. Le traitement du curé est suspendu. Et il devra quand même chanter : Vive la République.

Révision. — M. Gambetta a fait afficher dans toutes les communes son projet de révision. Puis il s'informe maintenant auprès des préfets de l'émotion produite. L'émotion a eu lieu à la Bourse. A la nouvelle que le grand ministre et le grand ministère chaviraient, la rente a monté.

Autriche. — La Dalmatie est en insurrection ; il est probable que la Bosnie et l'Herzégovine s'insurgeront aussi. On croit que certaines puissances étrangères, qui ont besoin de pêcher en eau trouble, ont excité ce mouvement.

Un neveu — du Président de la République, M. Grévy, a été nommé Maître des requêtes au Conseil d'Etat. Ils font tous leur petit nid.

M. Floquet — nouveau préfet de la Seine, a fait une visite à Mgr Guibert, et l'a assuré de son désir de faire observer le Concordat. — Mgr lui a répondu que M. Hérol en avait dit autant.

Paris. — D'après le dernier recensement, la capitale compte 2.225.940 habitants. Depuis 1876, Paris a par conséquent augmenté de 237.404 habitants.

Afrique. — Trois missionnaires, le P. Richard, le P. Poupelard et le P. Morat ont été massacrés près de Ghadames. Ils étaient très aimés des Européens et des Indigènes.

M. Charles Blanc — académicien, est mort. Il était né en 1843.

M. Jules Roche — l'insulteur de la religion, l'auteur de presque tous les projets ignobles contre les fabriques des églises et le clergé vient de perdre sa mère. On ne dit pas si c'est de chagrin qu'elle est morte. Nous le craignons.

M. Jules Thivollet — autre anti cléricale enragé, est aussi mort subitement, il y a quelques jours. Dieu est toujours le maître.

Grenoble. — C'est singulier. La presse officielle, officieuse et enragée, menaçait l'évêque de toutes les foudres gouvernementales. Le Conseil d'Etat allait retentir ceci, supprimer cela, casser, briser et condamner Mgr Fava. Puis, on n'en souffle plus mot. Qu'y a-t-il donc ? Nos républicains ont-ils donc enfin compris qu'ils jouaient un jeu bête ? Nous n'osons admettre tant de clairvoyance. Nous croyons plutôt à de l'impuissance.

Ministre de la guerre. — Le nouveau ministre Campon, aidé en cela par des généraux sérieux, défait peu à peu toutes les sottises commises par l'erre. Il paraît qu'il y avait déjà beaucoup de mal de fait.

Italiens et Français — continuent à batailler. Une rixe sanglante a éclaté dans le tunnel de Gourdon (Lot). Il y a eu des blessés. Nous croyons que ce n'est pas bon signe.

Campon — va, dit-on, déposer prochainement son rapport sur le service militaire de 3 ans. Les socialisateurs y seraient astreints, ainsi que tous les élèves des carrières libérales. Est-ce que cette farce persiste ?

M. Gambetta — veut décidément sortir du pouvoir. Toutes les feuilles opportunistes le disent. Ça nous est bien égal.

LA FIN DE LA LIBERTÉ

M. Gambetta est insatiable. Il a une Chambre républicaine et dans laquelle les conservateurs forment l'infime minorité.

Il possède un Sénat, plus républicain encore, si c'est possible, et dans lequel ses partisans ont une majorité hors de toute atteinte.

Il est à la tête d'un ministère exclusivement composé de ses amis, de ses obligés, de ses créatures.

Eh bien, ce n'est pas encore assez pour lui et il veut la révision !

La révision, c'est-à-dire le bouleversement de la Constitution, le remaniement du Sénat, le remaniement encore plus complet de la Chambre. Il est monté l'autre jour à la tribune, il a lu sur cette question un volumineux et peu lumineux rapport, et il a fini bravement, en lançant cette menace : Si vous ne m'accordez tout de suite, je vous plante là et je m'en vais.

Voilà une curieuse manière de comprendre la liberté et de respecter un pays qui vient de nommer une Cham-

bre toute neuve, et de boucher les vides du Sénat par une fournée de nouveaux élus.

N'est-ce pas dire aux uns et aux autres :

Vous ne valez rien, absolument rien ; il y a dans votre mode d'élection un vice radical et si je suis monté au pouvoir, c'est tout d'abord pour débarrasser la République de votre présence.

Et ils gobent tout cela, nos députés et nos sénateurs. Ils ne sentent pas qu'en leur parlant de la sorte on se moque d'eux et on les bafoue.

Ils acceptent en rechignant, sans bonne grâce, mais enfin ils acceptent ou du moins ils accepteront : c'est l'avis unanime aujourd'hui.

Est-ce que les mesures proposées sont nécessaires ? Pas le moins du monde.

Qu'une loi ait été votée par une Chambre élue au scrutin uninominal ou au scrutin de liste, elle n'en est pas moins une loi.

Qu'un ministre sache se créer une bonne petite majorité, peu importe l'origine de cette majorité. Pourvu qu'elle existe, elle le soutiendra ; elle applaudira sa parole, elle couvrira ses actes, même les plus injustes, d'un bill d'indemnité. Elle n'en sera ni plus aimable, ni plus fière, ni plus dévouée. Elle ne s'en aplatira pas davantage.

Mais alors pourquoi tant de bruit ! Pourquoi ces dures conditions imposées au Sénat et à la Chambre ?

Qu'y gagnera le pays ! Verra-t-il augmenter sa richesse, son honneur, sa sécurité ?

Il s'agit bien de tout cela.

Il faut une révision, parce que le prestige de M. Gambetta est pour le quart d'heure en baisse.

Il faut une révision parce que l'élection de Charonne a porté un coup mortel à son orgueil et à son ambition.

Il faut une révision parce que, impopulaire à Paris, battu d'avance dans le quartier de Ménilmontant dont il se croyait jadis roi, M. Gambetta éprouve le besoin de recommencer comme il y a dix ans, une tournée en province et d'y récolter, grâce à ses intrigues, un regain de popularité.

Il faut le scrutin de liste, pour lui permettre de s'affirmer dans cinquante départements à la fois, comme l'homme providentiel et le sauveur du pays.

Cette question du scrutin de liste est une spéculation sur notre ignorance et notre bêtise.

C'est aussi la mort et l'anéantissement d'un tas de choses auxquelles la démocratie semble actuellement attacher un fort grand prix, les candidatures locales et le mandat impératif ou contractuel.

Ça n'empêchera pas les démocrates, sauf ceux qui veulent renverser le ministère actuel, ça ne les empêchera pas, dis-je, de voter les yeux fermés.

Ces gens-là ont besoin d'être les esclaves de quelque chose ou de quelqu'un.

A la domination de la foule, souvent houleuse, toujours ingrate et difficile à dompter, ils préfèrent encore le pouvoir personnel d'un maître.

Celui-là du moins peut de temps en temps leur jeter quelques os à ronger.

STEPHAN.

Un Scandale

La canonisation de Benoît Labré a produit dernièrement dans le monde libre-penseur un véritable scandale. S'il faut en croire la littérature officielle du parti, depuis des siècles, on n'avait pas vu une pareille farce !

Etaient-ils ridicules et grotesques, ce Pape et ces évêques qui se prétaient avec le plus grand sérieux du monde, à une semblable comédie !

Canoniser le poulleux, le sale, le crasseux Benoît Labré, n'était-ce pas glorifier la pauvreté malpropre, décerner un brevet d'honneur à la paresse et encourager l'oisiveté avec tous les vices honteux qui en sont l'inévitable conséquence ?

Les fenilles à un sou, ont épuisé le vocabulaire illustré des tripots de carrefours et des estaminets de bas-étage, pour flétrir cette ignoble infamie !

Nous n'avons pas l'ambitieuse prétention de reproduire l'argot ordurier des plumassiers de cette presse interlope. Un pareil langage n'est ni dans nos habitudes, ni dans les mœurs de nos lecteurs, et nous avouons humblement, du reste, que cela dépasse notre compétence. Il fallait cependant en dire un mot pour en donner une idée.

Comme toujours, avec le parti-pris qui les aveugle, et leur bonne foi habituelle, ces délicats de profession, n'ont pas vu ce qui était dans cette anguste cérémonie et ont vu ce qui n'y était pas.

Nous ne leur en ferons pas un grave reproche. Personne n'est obligé de se surpasser et il ne dépendait peut-être pas d'eux, d'en comprendre la haute signification et d'en saisir le sublime idéal.

Pourtant, il y avait un moyen bien simple, à la portée des intelligences les plus ordinaires, de l'entrevoir et de le deviner, c'était de se faire ce raisonnement naïf d'évidence : « Est-il possible que ces évêques, ces cardinaux, ces prélats romains si renommés pour leur élégance et leurs bonnes manières, n'entendent rien à la propriété et se soient proposé un pareil but ? »

Le premier goujat venu pouvait faire cette réflexion. Les ennemis de Benoît Labré ne l'ont pas faite parce que, s'ils ont quelquefois sa capacité intellectuelle, ils n'ont ni sa bonne foi, ni sa sincérité.

L'occasion était trop belle pour exhaler leur bile, satisfaire leur haine antireligieuse en tournant en ridicule les cérémonies de l'Eglise, et ils en ont profité de manière à n'avoir ni remords, ni regrets.

Heureusement que leurs ordures ne souillent pas plus l'Eglise, que la vermine ne ternit la gloire de Benoît Labré dans le Ciel.

Mais au lieu de tant bafouer ce qu'ils ne comprenaient pas, il eut été peut-être plus juste de parler de ce qu'ils savaient et de faire ressortir les beautés supérieures des rites franc-maçonneriques.

Eclairés par des preuves évidentes, le public aurait pu apprécier l'incontestable supériorité du culte de la libre-pensée sur le culte catholique.

La réception par exemple, d'un Loivton, doit emprunter à la solennité des circonstances et aux qualités du sujet, une grandeur et une dignité qui manquent certainement à une canonisation.

Nous reconnaissons volontiers que Benoît Labré qu'il fut ne fut ni plagiaire comme Humbert et Léo Taxil, serait radicalement indigne de faire partie du bataillon immaculé de la Libre-pensée.

Car si la vermine morale n'est pas absolument requise pour être admis dans ce cénacle, elle n'est pas non plus un motif d'exclusion.

En ce qui concerne les frères et amis, ces moralisateurs scrupuleux, ne sont pas d'une délicatesse bien chatouilleuse.

Dès qu'il s'agit au contraire de la religion chrétienne, leur conscience ne leur permet pas de laisser passer la plus légère infirmité physique.

Nous pourrions les remercier du touchant intérêt qu'ils lui portent, en les assurant que l'Eglise saura bien sauvegarder son honneur, mais nous préférons les laisser crier au scandale, bien persuadés que leurs prudes indignations ne prouvent que leur impuissance et leur jalousie.

La canonisation de Benoît Labré, peut braver leurs railleries. Elle n'en restera pas moins pour tous les esprits sensés et pour la postérité, comme une étonnante affirmation du respect qu'il est dû au prolétaire vertueux, et de son droit inaliénable à prétendre à tous les honneurs, même à celui de la glorification.

LAURENT.

Conseil Municipal

L'histoire que nous allons raconter date du 29 septembre 1881. Elle est donc déjà un peu vieille... mais elle est si jolie, si jolie qu'elle se fera aisément pardonner son antiquité.

Tous les lyonnais qui ont poussé leurs promenades un peu plus loin que le Parc de la Tête-d'Or et le Grand-Camp, connaissent la petite commune de Vaulx-en-Velin.

A ceux qui n'auraient pas fait ce voyage au long cours, nous dirons simplement que Vaulx-en-Velin est dans la direction de Crémieux, pays célèbre où l'on voit généralement que les jeunes dindes trouvent facilement des nourrices.

Comme on va le voir dans un instant, aucune transition ne pouvait nous amener plus naturellement en plein conseil municipal de Lyon.

Ledit conseil, à la date du 29 septembre, était appelé à donner son avis sur la création d'une foire dans la commune de Vaulx-en-Velin. La municipalité de cette commune, s'adressait à sa grande sœur de Lyon pour faire approuver la chose. Elle demandait en outre, que le jour fixé pour cette foire, fût le Dimanche des Rameaux.

M. Gailleton avait eu l'honneur de prier ses collègues de vouloir bien délibérer sur cette affaire, dans l'une de leurs prochaines séances.

La commission des travaux publics avait été chargée d'étudier la proposition, et c'est M. Grinand qui dépose le rapport.

Nous laissons ici la parole à M. Grinand. Ce qui va suivre est extrait textuellement du bulletin municipal de la ville de Lyon, n° 10, page 395 :

« Messieurs, le conseil municipal de la commune de Vaulx-en-Velin demande la création d'une foire sur ce territoire. Il n'est guère possible de préciser la date de cette foire, autrement que par une périphrase, et dire : cette foire aura lieu le lundi qui

En agissant ainsi, ces gouvernements ne font que répondre aux avances conciliantes dont les encycliques du Souverain-Pontife sont remplies.

Lors de la dispersion des Jésuites en France, notre gouvernement, dont le ministère de l'intérieur était dirigé par M. de Freycinet, demanda au Pape de ne pas publier une encyclique blâmant l'acte de dispersion. Le Souverain Pontife, accéda à cette proposition en faveur du maintien des relations diplomatiques entre lui et la France.

M. de Freycinet, quelques jours après, à la tribune de la Chambre, déclara hautement qu'il n'avait pas rencontré chez Léon XIII de *non possumus*. Cette déclaration fit un grand effet dans les groupes de la gauche.

Plus tard, quand les autres religieux non autorisés, Capucins, Barnabites, Trappistes, etc., furent expulsés de leurs maisons, le gouvernement français, obtint encore que le Pape ne rappelât point son nonce de Paris. Léon XIII se contenta de protester par une lettre contre les agissements républicains.

Et maintenant, nous venons de conquérir la Tunisie, avec plus ou moins de gloire, il est vrai ; mais enfin nous avons conquis un pays que l'Italie convoitait ardemment. Qui donc a reconnu notre conquête ? Pas une seule des puissances européennes, pas même la Russie qui nous à tant poussés à aller en Tunisie.

Seul, le Pape a reconnu notre possession nouvelle, en nommant Mgr Lavigerie, l'évêque d'Alger, administrateur apostolique de la Tunisie.

Et Mgr Lavigerie, sans doute d'après les instructions du Souverain-Pontife, ou, tout au moins, en suivant l'esprit de Léon XIII, glorifie dans une lettre, la France conquérante, il attend, dit-il, les meilleurs résultats de l'action française dans cette contrée pour la religion et pour la civilisation.

Peut-on être plus conciliant ? Peut-on être plus courtois envers un gouvernement qui poursuit tant la Religion catholique ? Avouez que le Souverain-Pontife va jusqu'aux limites extrêmes des concessions, et de l'urbanité.

Tout le monde connaît la façon dont la République Française récompense le Pape : « Je ne romprai pas avec vous pour la dispersion des Jésuites, disait Léon XIII. » — « Bien ! répondit la république ; mais je veux aussi disperser les autres congrégations non autorisées, veuillez ne pas rompre pour cela non plus je vous en prie. » — Je ne romprai pas pour cela non plus dit Léon XIII. Mais respectez la Religion. » — On ouï ! nous la respecterons, promettaient nos ministres : nous ne poursuivons que le cléricalisme. »

Mensonge ! En articulant ces paroles, nos ministres autorisaient les gravures les plus indécentes contre les prêtres, et lasaient se produire dans les journaux les plus graves attaques contre Jésus-Christ. On n'avait pas vu pareil débordement d'impiété depuis 93.

Pour couronner l'œuvre, M. Gambetta s'est mis récemment à lancer des diatribes officielles, dans des banquets, contre le Catholicisme, et non plus comme auparavant contre le Cléricalisme. Puis en montant au ministère, il a voulu, à côté de lui, M. Paul Bert. Du grand ennemi des cultes, il a formé, d'un ministre des cultes. Touchante attention ! politesse étudiée pour répondre à la courtoisie du Souverain-Pontife ! Qu'en dites-vous lecteurs ?

Léon XIII a-t-il donc perdu son temps en accordant ses concessions ? Gardez-vous de le croire. Il y avait des hommes honnêtes à détromper, ils sont détrompés à présent.

Ces hommes crovaient sincèrement que, si la République, en 1877 et 1878, ne s'accordait pas avec la religion, la faute en était au Souverain Pontife Pie IX. « Il est trop entier, disaient ces hommes ; il n'admet aucune concession. Toujours son *non possumus*, nous ne pouvons pas. Il faudrait un Pape libéral, alors la réconciliation avec la République serait facile. »

Nous l'avons, ce Pape qu'ils réclamaient, ce Pape non libéral, mais conciliant et très conciliant. La réconciliation cependant n'est pas près de se faire.

La conclusion qui vient à l'esprit de tous est celle-ci : Donc c'est la République qui ne veut pas se réconcilier avec la Religion. Nous le savions, mais nous sommes heureux que personne n'en puisse plus douter.

D. DURELLIN.

CONDAMNATION DE LÉO TAXIL

Le tribunal de Montpellier vient, sur l'instance en diffamation engagée par le comte Mastai, de condamner Léo Taxil à 60,000 francs de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement dans 60 journaux.

Ce procès a été engagé à la suite de la publication d'un roman infâme intitulé : Les Amours de Pie IX.

Dans ce feuilleton ignoble, Léo Taxil avait outragé un pontife dont la sainteté n'a jamais été mise en doute, même par ses ennemis. Les âmes honnêtes étaient indignées qu'on pût ainsi impunément jeter de la boue sur les plus pures mémoires ; les juges de Montpellier ont compris et partagé cette noble indignation, et leur jugement fait honneur à la conscience de notre vieille magistrature française.

Il est triste de penser que la fièvre anti-religieuse a poussé Léo Taxil à repandre cet infâme écrit. Nous serions heureux pour Gabriel Jogand, dit Léo Taxil, de pouvoir nier l'existence d'une pareille ignominie, comme pour la faillite que par erreur, nous lui avons attribuée naguère et qui, nous dit-on, ne regarde que son frère ; nous voudrions tout au moins, pour la gloire de l'humanité, qu'aucun être humain n'ait

attaché son nom à un si triste roman. Mais non ! l'ouvrage condamné doit bien à Gabriel Jogand, dit Léo Taxil, sinon sa naissance au moins sa publication. Cette paternité est honteuse, d'autant plus honteuse qu'à la fièvre anti-religieuse qui la produite se joint une vile speculation sur le vice, sur la débauche, sur la dépravation de quelques âmes. Et pour spéculer et satisfaire sa haine de la Religion, Léo Taxil a calomnié le plus vénéré des Pontifes : il n'a pas même su comprendre le respect que l'on doit au tombeau !

Pitié pour lui ! C'est une de ces natures si précoces dans le mal qu'elles ont pu résister à l'influence d'une éducation foncièrement chrétienne. Pitié pour lui ! Il insulte le prêtre, et il outrage aussi le magistrat auquel il vient demander justice.

Son numéro de l'Anti-Clérical du 1^{er} janvier 1882, qui a été distribué gratuitement (l'ordure n'est pas chère), suffit à lui seul à prouver ce que j'avance, grâce aux caricatures outrageuses qu'il contient contre le sacerdoce et contre la magistrature.

Et sa lettre rageuse, qu'il a écrite ces jours au maire du 4^e arrondissement de Paris et que plusieurs journaux ont publiée, ne montre-t-elle pas encore le peu de cas qu'il fait de la justice de son pays ?

Pauvre homme ! pour qui rien n'est sacré et qui a déjà été mis ici-bas par Dieu, sous le coup du mépris universel, comme premier châtement de la haine qu'il professe pour tous les grands sentiments, pour toutes les nobles institutions qui ont fait et feront toujours la gloire de l'humanité !

ALÈTHES.

MENSONGES ET SOTTISES

DÉLÉGUÉS SÉNATORIAUX

Conservateurs et républicains radicaux ont désigné leurs divers candidats au Sénat. Les premiers ont mis en avant MM. Flotard, Fournet Ducreux et E. Aynard. Les autres ont persisté dans la ritournelle Guyot, Milaud, Munier, personnification de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Nous ne dirons rien des trois candidats conservateurs, sinon que l'expédition ne nous paraît pas heureux.

Quant aux candidats républicains radicaux, nous trouvons leurs rengaines plus bêtes que jamais.

Et lorsque nous les voyons entrer en triomphe dans la carrière à cheval sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, nous ne savons qui est le plus inépuisable : de peuple qui ronge sempiternellement le même os anticlérical, ou du candidat qui lui fait sans cesse prendre cet os pour une poule au pot.

Après tout, qu'ils s'arrangent !

LÉGION D'HONNEUR

Hélas ! la légion augmente, mais l'honneur est à la baisse. En voici un exemple :

On lit dans le *Journal officiel* :

« Soty (Etienne-François), architecte, membre de la Société centrale d'architecture, exerce cette profession depuis plus de trente-cinq ans. »

Qu'a fait M. Soty pour être décoré ? Est-il illustre ? Il y a à Paris deux ou trois cents architectes aussi connus que lui.

Le décret porte qu'il exerce sa profession depuis trente-cinq ans.

La belle raison ! Il y a des épiciers qui vendent du sucre et de la moutarde pendant cinquante ans, et à qui l'idée ne viendrait certes pas de demander la croix pour cela !

Pourquoi donc M. Soty a-t-il été décoré ?

Nous l'ignorons.

A moins pourtant que ce ne soit pour avoir construit les immeubles de M. Grévy ? car nous avons oublié de le dire, M. Soty est l'architecte du beau-père de M. Wilson.

LE CRUCIFIX DE GIÈRES

(ISÈRE)

Nos journaux antichrétiens ont attaqué dernièrement, avec une extrême violence, Mgr Fava, évêque de Grenoble, et les dépêches de Paris annoncent, depuis quelques jours, que le conseil des ministres prépare ses foudres contre lui, et va le traîner (*sic*) au conseil d'Etat.

Nous ne saurions mieux mettre nos lecteurs au courant de la question qu'en insérant la dernière lettre que Sa Grandeur adresse au journal l'*Univers*.

On pourra juger, après cette lecture, de la loyauté des susdits journaux, et de l'aimable fraternité qui inspire nos ministres républicains.

Grenoble, le 31 décembre 1881.

A monsieur le Rédacteur en chef du journal l'*Univers*.

Monsieur le rédacteur en chef,

Je me vois, une fois encore, obligé de vous demander l'hospitalité de votre journal pour expliquer mes actes. Naguères on m'attribuait une lettre que je n'avais pas écrite ; aujourd'hui on dénature mes paroles.

Avant de les citer, je dois me résigner à relater le fait qui les a provoqués.

M. Poncin, maire de Gières, commune voisine de Grenoble, sortant certain dimanche d'un cabaret, se dirigea avec quelques-uns de ses amis, de propos délibéré et par bravade, vers une école communale, y décrocha un crucifix appendu à la muraille, et ces messieurs allèrent ensemble, devant le peuple, le jeter dans les latrines publiques.

Ce fait odieux était si notoire que M. le préfet de l'Isère se crut obligé de le punir en suspendant de ses fonctions pour deux mois le maire en question.

Le diocèse de Grenoble très attaché à sa foi, fut aussi attristé que révolté de ce sacrilège. Je gardai le silence. Mais ayant à recommander nos écoles libres à la générosité de mes fidèles diocésains, je compris que l'heure était venue de rompre le silence, et voici comment je m'exprimai :

« Nous le savons bien, hélas ! On veut déchristianiser la France. De toutes parts, des clameurs retentissent comme autrefois à Jérusalem. Ce ne sont plus seulement les juifs qui crient : *Tolle ! Tolle ! Enlevez-le ! Enlevez-le !* Ce sont des chrétiens apostats qui ajoutent le sacrilège à la parole. Ici, nos très chers frères, la parole expire sur nos lèvres pour dire certaines profanations publiques dans notre diocèse. Nous n'avons que des larmes à répandre sur l'image sacrée de notre adorable Sauveur. Nous sentons qu'il faut à une telle injure plus que des larmes : elle réclame du sang. Ce sang, Dieu le demande et il l'aura. Que ce soit plutôt le nôtre, nos très chers frères, que le vôtre et celui de vos enfants ! Mais les crimes de lèse-majesté divine créent au peuple qui les commet une dette effroyable qu'on ne paie qu'avec du sang : *Sine sanguinis effusione non fit remissio.* »

Reprenons ces paroles si fort incriminées par les journaux.

D'abord, je fais observer que MM. les journalistes ne parlent pas du crucifix jeté dans les latrines par ledit maire, et ainsi, le sachant ou ne le sachant pas, ils cachent à leurs lecteurs le corps de délit, présentent la question sous un faux jour et la dénaturent complètement.

« La parole, avons-nous dit, expire sur nos lèvres en face de cette profanation. » Comment en serait-il autrement, à la pensée de ce crucifix jeté en une fosse d'aisances, dans les circonstances que nous avons dites ? Ce crucifix, n'est-ce pas l'image du Verbe-Incarné, mort sur la croix pour le salut du genre humain ? De Jésus-Christ que nous aimons plus que nous même, que nous adorons, qui est notre Dieu, à qui nous avons donné notre amour et notre vie ? Le crucifix ! Nous l'avons porté à cent plages diverses, qu'on nous permette de le dire, vingt-cinq années durant, et notre plus grand souci, à l'heure présente, est de le mettre en honneur ! Et l'on veut que nous demeurions insensible à la pensée des outrages sans nom dont cette divine image est l'objet !

Ajoutons qu'une noble et courageuse dame est allée prier et supplier le maire profanateur de lui permettre de faire vider elle-même, à ses frais, les latrines où a été jeté le crucifix : le maire a refusé. L'image du Fils de Dieu fait homme est donc encore dans ces immondices.

Que l'administration sache une bonne fois ce que nous souffrons, au fond de nos âmes catholiques, dans nos cœurs blessés, dans tout notre être, et qu'elle ait enfin pitié de nous. Qu'elle maintienne, si elle veut, son maire, mais qu'elle ordonne du moins qu'on nous rende le crucifix profané, afin que nous lui fassions un triomphe.

Vous, messieurs les journalistes, riez de notre foi et de nos douleurs, si cela vous plaît, mais surtout ne parlez plus de liberté, et gardez-vous d'affirmer jamais votre respect pour la religion.

Vos pères de 1791 n'en étaient pas encore arrivés à votre degré de mépris pour les choses saintes. Lisez plutôt cette loi du 22 juillet 1791 :

Loi. — Police correctionnelle (art. 41). — Ceux qui auraient outragé les objets d'un culte quelconque, soit dans un lieu public, soit dans les lieux destinés à l'exercice, ou ses ministres, etc., seront condamnés à une amende qui ne pourra excéder 500 fr., et à un emprisonnement qui ne pourra excéder un an.

Vous m'incriminez parce que j'ai dit que cette profanation réclame du sang.

Etes-vous donc tellement étrangers, messieurs, à ce qui a suivi depuis le Calvaire jusqu'à nos jours la profanation des croix, pour en douter ?

Jérusalem, détruite de fond en comble, après un siège épouvantable où les Juifs périrent par centaines de milliers, où des mères furent réduites à manger leurs propres enfants, Jérusalem, et son peuple errant depuis lors, sans patrie, à travers le monde, n'est-ce pas une preuve que le déicide se paye avec du sang ? Ne dites pas qu'il n'y a pas de relation entre la mort de Jésus-Christ et ces malheurs, puisque le Sauveur avait annoncé toutes ces calamités en pleurant sur la ville de Jérusalem et sur sa patrie. Je pourrais, si vous le vouliez, citer des volumes entiers pour vous prouver que les profanations de la croix ont toujours été punies par l'effusion du sang.

Je le sais : jeter un crucifix dans les latrines, ce n'est pas un déicide ; mais avouez qu'après le déicide on trouverait difficilement une offense plus grave contre Notre-Seigneur que celle-là.

Le sang vous répugne, messieurs, à nous aussi. Cependant la France a bombardé Alger en 1830 pour un coup d'éventail donné à un ambassadeur français : qui donc a blâmé ce châtement ?

Que dis-je ! Quand on vous insulte, vous demandez du sang, vous qui n'êtes que des hommes, et qui n'en avez pas le droit ; et lorsque, m'appuyant sur l'immolation elle-même du Calvaire, pour affirmer, avec la Sainte-Ecriture tout entière et saint Paul en particulier, que le péché ne s'expie que par l'effusion du sang, vous vous récriez. Ne voyez-vous pas que les souillures du paganisme ont demandé, pour être effacées, le sang de l'Agneau divin, le sang de millions de martyrs ? C'est ainsi que des horizons plus purs se sont levés sur le monde nouveau.

Sachez-le, messieurs, le sang humain coule à flot chez les nations demeurées sauvages, et même chez celles plus civilisées où l'on ne dit plus la messe. Que l'on renverse les autels d'un peuple catholique, qu'on aille jusqu'à profaner l'image du calvaire, et bien vite le sang du Christ cessant d'y couler, c'est le sang de l'homme qui y est répandu.

Vous dites, messieurs, que j'appelle de mes vœux la guerre pour avoir du sang : non, je n'appelle pas la guerre, mais je la redoute. Cela est certes bien permis à un homme qui aime son pays, et qui a plus d'une fois exposé sa vie pour le faire respecter ; qui est prêt à verser son sang pour son bonheur et celui de ses frères.

D'ailleurs, est-ce que la France ne souffre pas à l'heure présente ? N'y a-t-il pas quelque part des champs de bataille où coule le sang français ? Est-ce que l'Algérie n'est pas dévastée par des inondations sans exemple ? Est-ce que toutes nos colonies ne sont pas décimées par des fièvres malignes ? Est-ce que le sol de la France elle-même ne devient pas infécond ? Est-ce d'affreux accidents ne jettent pas à chaque instant la stupefaction dans nos âmes ?

En vérité, si j'avais soif de sang, ainsi que vous le prétendez, je trouverais dans le présent de quoi me rassasier. Mais non. Je souffre des malheurs de mon pays, et mon désir le

plus ardent est de le voir heureux et en possession de sa vieille gloire traditionnelle.

Monsieur le rédacteur en chef, je veux vous remercier avant de prendre congé de vous.

Il paraît qu'un évêque du diocèse de la Salette, à en juger par mes prédécesseurs et par moi-même, ne saurait vivre sans défendre la vierge Marie et son divin fils, dont cette auguste Mère, au sein de nos montagnes, portait l'image adorable sur la poitrine : cette mission, je l'ai acceptée, quand elle m'a été imposée. Je m'efforce de la remplir autant que je le puis. Il m'arrive parfois de recevoir quelque blessure dans mon apostolat, mais je ne saurais m'en plaindre, puisque les blessures ont leur mérite, si elles ont leurs douleurs.

Recevez, monsieur le rédacteur en chef, l'expression de mon dévouement.

AMAND-JOSEPH,
Evêque de Grenoble.

LA QUESTION ROMAINE

La République française reconnaît que « la question romaine se rouvre. » L'aveu est fait de mauvaise grâce, mais enfin il est fait.

Les journaux italiens affectent de ne pas s'émouvoir. Au fond, ils ont peur, et grandement peur. Les uns, tels que la *Riforma* et la *Perseveranza*, se jettent dans la forfanterie, sous l'impulsion de ce sentiment. Ils affirment que : « le chancelier allemand n'a voulu, en parlant de rétablir le pouvoir temporel, que sonder le terrain. Mais il n'ira pas plus loin, ajoutent-ils, car cette aventure mettrait l'Europe en feu et ébranlerait l'empire sur ses bases. »

Nous ne croyons pas que la chute du gouvernement au Quirinal lui-même puisse faire autant de bruit que cela. Plus politique, le *Diritto*, organe ministériel, conseille au cabinet de négocier avec les puissances pour définir les droits et les responsabilités du Saint-Père. Nous comprenons mieux cette attitude. Elle indique, en outre, que les hommes d'Etat italiens prennent au sérieux les projets de M. de Bismarck.

Du reste, un journal d'outre-monts bien informé mettait récemment dans la bouche du chancelier les paroles suivantes : « La ferme volonté de l'empereur est d'assurer l'indépendance du Pape dans l'intérêt de l'Europe, puisque l'Italie s'en montre incapable. »

Si nous passons aux journaux autrichiens, nous voyons qu'ils annoncent un Congrès européen pour régulariser la situation de Léon XIII. La *Bohemia* a lancé la nouvelle ; la *Voss'sche Zeitung* l'a reproduite en Italie, et le *Clairon* vient de recevoir une dépêche qui la confirme pleinement.

Le *Fremdenblatt* dit, de son côté, que de longs et fréquents entretiens du prince de Bismarck avec l'empereur et le prince impérial indiquent l'élaboration de plans politiques importants et des événements prochains.

Pour nous, Français, si nous sommes contents, au point de vue religieux, de voir qu'on s'occupe réellement de venir en aide au chef des chrétiens nous sommes tristes, comme

patriotes, de constater que la gloire de protéger le Pape va passer à une épée étrangère. La France persécute l'Eglise, et la Prusse s'apprête à la défendre ! Combien c'est humiliant pour la France.

D. D.



Variétés

On lit dans le *Napoléon* :

C'était précisément jeudi, le jour où le jury de la Seine fit éclater, aux oreilles du gouvernement imprudemment endormi sur une question volcanique, les véritables sentiments que l'aventure de Tunisie a éveillés dans l'esprit public.

L'omnibus de la Bastille à l'avenue de Wagram quittait la place de la Bourse, se dirigeant vers la gare St-Lazare et les Batignolles.

Un ouvrier à la barbe grisonnante, à la face pâle, au regard triste et vague, assis un peu en avant de la banquette entre deux bonnes bourgeoises, fort embarrassées de ce voisinage, entretenait un colloque animé avec lui-même, car, bien qu'il s'adressât à ses compagnons de route ahuris, aucun d'eux ne lui répondait. Chacun au contraire, essayait, par son silence, d'imposer un terme à une conversation qui semblait mettre fort mal à l'aise les deux ou trois personnes placées assez près pour en saisir quelques bribes, et finissait par fatiguer les autres voyageurs, aux oreilles desquels elle ne parvenait, dans le fracas de la voiture roullant sur les pavés, que comme une incessante et assommante mélodie.

Cet homme en blouse et en casquette était-il ivre ? Etait-il fou ?

On se le demandait avec une certaine inquiétude, quand le cocher de l'omnibus ayant mis ses chevaux au pas pour monter du bas de la rue de Rome au boulevard des Batignolles, chacun put enfin entendre et comprendre ce que disait ce prolétaire agité.

« Il est là-bas le pauvre petit ! En Tunisie ! C'est bien loin. Vous savez, après Biskara... ! Il nous a demandé de l'argent, nous lui avons écrit, il n'a rien reçu !... Chaque fois trente francs ! C'est beaucoup, quand on est de pauvres gens et qu'on gagne cent sous ! Mais il faut qu'il paye l'eau ! Ça coûte cher, l'eau ! C'est plus cher que le vin ! Ça coûte six sous le litre !... Il était à Carthage ! Ah ! il était bien, là : le vin quatre sous, et, pour trois sous, des raisins, gros comme les prunes à cochon ! Mais il n'y est plus, et maintenant il paye l'eau !... Et puis où est-il ? Je ne sais pas, moi ! L'autre jour un de mes voisins de Levallois a reçu une lettre de son garçon, lui ! Son garçon, un camarade du mien ! « Tu sais le fils Bourgeois, lui disait-il, eh bien ! voilà quarante-six jours qu'il a disparu ! Pas de nouvelles ! » Pas de nouvelles !... on m'a dit d'aller au ministère de la guerre !... Ah ! je sais bien ! mon beau-frère y a été il y a un mois, parce qu'il avait son fils aussi là-bas, et lui avait envoyé cinquante francs, et il n'avait pas de nouvelles non plus. Savez-vous ce qu'on lui a dit ? Décédé !... Ah ! pour ça, on lui a rendu l'argent !... Pourquoi j'irai ? Pour recevoir un coup à vous crever le cœur ? »

Et le malheureux mettait ses mains sur ses yeux, se taisait

une minute et, lançant tout d'un coup ses deux poings fermés vers quelque vision inconnue qu'il regardait d'un oeil triste et terne : « Tais-toi ! tais-toi !... L'argent n'est pas perdu, je le sais bien ! Mais le petit ! Nous disions hier soir avec ma femme : « Ayez donc des gosses, pour qu'on vous les prenne !... » Il y a l'instruction obligatoire (il voulait dire le service)... Faut que tout le monde serve ! C'est juste ! mais il y en a qui ne vont pas en Tunisie ! Ce sont les fils des malheureux qui partent. Faut quinze cent francs pour être volontaire ! C'est gros ! Et puis faut de l'instruction ! Est-ce que nous pouvons en donner à nos garçons, nous ? C'est beau l'instruction ! Mais ce n'est pas juste que les uns partent, et pas les autres... Et mon garçon, où est-il ? Là-bas ! dans les précipices !... »

Et le malheureux père reprenait sa lugubre antienne sur un ton mélancolique et doux, l'entremêlant de soupirs et de hoquets.

Car, lui le dire, il avait bu ! Il avait bu pour s'étourdir, pour oublier ses peines, et c'était précisément sa douleur, ses préoccupations, ses inquiétudes, qui revenaient, plus vives et plus poignantes, agiter son cerveau troublé par les fumées du vin.

Il y avait dans l'omnibus quelques personnes qui souriaient, ne voyant dans ce pauvre diable qu'un homme gris ; mais la plupart, au contraire, restaient mornes et atterrées en écoutant les bavardages de ce père qui laissait filtrer, à travers les divagations de l'ivresse, toute l'amertume d'un cœur mortellement atteint.

Et nous, qui avions assisté à cette scène authentique, nous nous demandions, le lendemain, ce que pourrait penser le malheureux héros de ce drame de la Seine, en apprenant, par la lecture du verdict des jurés de l'instruction, pourquoi on avait envoyé son enfant se perdre dans les marais de la Tunisie.

TRIBUNE DES ŒUVRES

FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

Les conférences hebdomadaires du vendredi reprendront le 13 janvier courant, et auront lieu, comme par le passé, à 8 heures du soir.

Des cartes d'entrée sont délivrées au secrétariat, rue du Plat, 25.

CONFÉRENCE DU VENDREDI 13 JANVIER

Frédéric Ozanam, par M. Boucaud, professeur à la Faculté catholique de droit.

CONFÉRENCE DU VENDREDI 20 JANVIER

Les anciennes Ecoles de Lyon, par M. Léotard, doyen de la Faculté catholique des Lettres.

Le Gérant : Etienne LABROSSE.

Imprimerie X. JEVAÏN, rue Sala, 44.

ON PAIE DÈS À PRÉSENT

LES COUPONS SUIVANTS

Rente Italienne.....	5 0/0
— Russe.....	5 0/0
— Autrichienne.....	5 0/0
— Hongroise.....	6 0/0
— Américaine.....	4 0/0

A LA SOCIÉTÉ DE

L'UNION GÉNÉRALE

16, Rue de la République, 16

ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX

V. FOURNIER, Rue Confort, 14, LYON

HABITANTS DES CAMPAGNES !

Si vous voulez savoir de quoi s'occupent les Sénateurs et les Députés que vous envoyez aux Chambres,

Si vous voulez vous tenir au courant de toutes les nouvelles et du progrès agricole,

Si vous aimez la lecture des feuilletons, romans, voyages, découvertes, etc., etc.,

Abonnez-vous au **Monde Agricole**, journal de propagande conservatrice dans les campagnes, qui paraît tous les Dimanches.

Bureaux à Lyon : Place Bellecour, 22.

Un an : 5 fr. — Six mois : 3 fr.

C'est le meilleur marché et le plus complet des journaux du même genre.

ON LE TROUVE CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE JOURNAUX

Un Numéro : 10 Centimes.

VÉRITABLE LIQUEUR D'HENDAYE

Médaille d'or.) HYGIÉNIQUE, DIGESTIVE (Médaille d'or.)

Expédition franco, en France, depuis 8 litres. Dépôts partout, notamment Paris, Vve Paquetet, rue Châteaudun, 2 ; à Lyon, C. Vidal, c. de la Liberté, 15. Fabrique P. BARBIER, à Hendaye (Basses-Pyrénées).

PAVILLONS RUSTIQUES EN CIMENT

Pièces d'eau, Moulures en ciment, Travaux de Maçonnerie

FAVIER SIMON

31, Boulevard de la République, LYON

Médaille à l'Exposition de Lyon 1879, au Comité agricole

56, Rue de Trion, au 2^e

(Lyon-St-Just).

CONTRE ANÉMIE

Chlorose, manque d'appétit

Prendre le VIN BERTRAND

Tonique par excellence

PHARMACIE DES ARCHERS

12, Rue Confort, Lyon

LEÇONS

d'Italien, d'Allemand, d'Espagnol

d'Anglais (traductions)

Prix modérés

S'adresser à l'Agence Fournier

rue Confort, 14, sous le n° 1216.

FER ENCAUSSE

SOLUTION TITRÉE DE

FER BICARBONATÉ

Guérit : Chlorose, Anémie,

Névrologies, Hystérie, Pertes

blanches, Epuisement, Lymphatisme, Rachitisme, etc.

Il ne se coagule

mais et il est véritablement le

moins cher de tous les

ferrugineux, puisque le flacon dure

de 40 à 50 jours.

PRINCE DU FLACON UNIQUE : 3 FR. 50

VENTE dans toutes les Bonnes Pharmacies

Vente en gros et Dépôt général :

Coutellier, Paër & C^e

45, FAUB. MONTMARTRE, 45, PARIS

LYON : Vente engros : Cherbanc, Lestra, Faivre ; au détail : Pharmacie des Terreaux, Pharmacie du Serpent, Mazade et Dalo, Monvenoux, Lioras.

ARMES DE CHASSE

ET DE TIR

FABRIQUE ET RÉPARATION

FOURNITURE ET ÉCHANGE

Canon Choke-Bored à longue portée

J. MULLER, 20, rue d'Algérie, LYON.

BON VIN BIÈRE, CIDRE

naturels s'y méprendre, obtenu avec la pré-

paration hygiénique de GARDES,

à Bellegarde (Tarn), seul in-

venteur — Dose et instruction

pour un hectolitre, franco contre

4 fr. mandat-poste, aux insti-

tuteurs, franco en gare pour 5

hectolitres, 13 fr., pour 10 hec-

tolitres, 20 fr.

Le Docteur CHOFFE

Ex-Médecin de marine, offre gratuite-

ment une brochure indiquant sa mé-

thode (10 années de succès dans les

hôpitaux) pour la guérison radicale de

hernies, hémorroïdes, maladies de

vessie, goutte, gravelle, rhuma-

tismes. Adresser les demandes :

27, quai Saint-Michel, Paris.

ajournement

not amme

MAISON FONDÉE EN 1863

AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER

Correspondant de l'Agence Havas

LYON — 14, Rue Confort, 14 — LYON

Succursales à St-Étienne, rue Ste-Catherine, 6

Grenoble, Place Grenette.

LE CAFÉ

DES

est composé des

meilleures sortes.

Il ne contient aucun

mélange de Chicorée ou

autres substances analogues.

Toutes les boîtes doivent être scellées

par deux bandes portant le nom :

ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

TREBUCHEN

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT

MENIER

Exiger le véritable nom